Prévention des risques:
FO demande une meilleure organisation de travail pour les agents de gardiennage de Rouen et de Caen

Communiqué • 01 septembre 2025

Dans le cadre des nouvelles prérogatives de la médecine du travail devant axer davantage son action dans la prévention inter-entreprises et des principes RSE (responsabilité sociétale des entreprises) de France Télévisions, FO a évoqué dans les instances représentatives du personnel, **l'organisation du travail des agents de gardiennage de Rouen et de Caen, devenue plus contraignante et source de souffrance avec le nouveau prestataire « France Gardiennage ».**

Outre le travail de nuit, ces salariés sont présents 5 X 7 heures par semaine (avec des passages de relais excessifs de 20 minutes facturés à FTV) contre 3 X 12 heures auparavant. Un système qui permettait un temps de repos plus confortable, une certaine flexibilité dans l'organisation du travail pour notamment remplacer les absences imprévues de certains collègues, et des économies notables dans les trajets domicile/travail.

FO demande à la direction régionale de revoir le cahier des charges auprès du nouveau prestataire pour un retour à l'ancien système, comme c'est le cas dans d'autres antennes du réseau. Cela, afin d'éviter les affections longue durée, améliorer l'état de vigilance de ces personnels, éviter la désinsertion professionnelle, réduire l'empreinte écologique et permettre des économies à France Télévisions sur la facturation excessive des passages de relais. Économies aussi pour l'employeur et la sécurité sociale par un moindre absentéisme… Les arrêts de travail représentent près de 20 milliards d'euros aujourd'hui en France et participent à la dette publique.

Cette nouvelle organisation doit améliorer les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ces travailleurs appartenant à France Gardiennage dont le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) en est l'indicateur et le garant. C'est une mesure de prévention des risques professionnels relevant de la responsabilité de la médecine du travail et du commanditaire France Télévisions soumise à son obligation légale d'assurer et de protéger la santé mentale et physique de tous les salariés, internes et externes.

Sur cette question des conditions de travail des agents de gardiennage, FO demande à la direction un point d'étape d'ici à Noël prochain, et se réserve le droit d'alerter la CSSCT du réseau et si besoin l'inspection du travail.

Il est temps d'en finir avec une organisation de travail pénible et aberrante… Un système perdant-perdant.